

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
AGRIVAIR SARL**



Décembre 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise AGRIVAIR SARL dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

AGRIVAIR SARL			
Date d'adhésion au programme	14/11/2022	Date d'engagement dans le programme	09/03/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	03/2023 – 12/2026		

Date de transmission du rapport de suivi	28/03/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	15/12/2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions.....	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies.....	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
II.1.4 Actions coups de cœur	8
III. Recommandations.....	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action.....	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre.....	9
IV. Synthèse des retours du jury.....	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Ferme du Grésil - 88800 Valleroy-le-Sec
Secteurs d'activité	<p>Autour des sources de Vittel, Contrex et Hépar, AGRIVAIR, filiale de Nestlé Waters, assure depuis 30 ans, une politique volontariste et concertée de protection en amont des ressources en eau. Ce modèle, basé sur le changement durable, a permis de perpétuer une agriculture respectueuse de l'environnement en partenariat avec 38 exploitations agricoles tout en protégeant les ressources en eau minérale et en préservant la biodiversité sur un territoire. Des mesures écologiques construites autour d'une idée : « une eau saine commence par une terre saine ! »</p> <p>Fort du travail de protection de la ressource en eau, AGRIVAIR s'est vu confié en 2020 une mission de préservation de la biodiversité et met en œuvre un plan d'actions en faveur de la biodiversité selon trois approches complémentaires, scientifique, opérationnelle et partenariale.</p> <p>AGRIVAIR travaille au quotidien en partenariat avec des agriculteurs qui contribuent à préserver directement l'environnement et les fonctions écologiques de l'agrosystème qu'ils exploitent : maintien de surfaces en prairies permanentes par l'activité de l'élevage, préservation des infrastructures agroécologiques de type haies, couvertures des sols en intercultures, etc.</p>
Chiffre d'affaires	4 millions d'euros
Nombre d'employés	13
Site web de l'entreprise	Pas de site internet identifié

I.1 Engagements préexistants

Plan de préservation des agrosystèmes :

Dans le but de protéger les ressources en eau, AGRIVAIR mène une politique environnementale « zéro pesticide » sur le territoire en collaborant avec les parties prenantes locales. Le programme dédié se compose de trois approches :

- **Approche scientifique :** Suivre des indicateurs tels que les pertes en nitrates sous le système racinaire ; Tester et mettre en place des expérimentations ; Observer ; Diffuser et partager
- **Approche opérationnelle :** Mettre en œuvre un Cahier des Charges avec 38 fermes partenaires (0 phyto, maintien des prairies permanentes) ; Maintenir et renforcer les éléments naturels ; Développer des pratiques agricoles favorables au maintien de la qualité de l'eau
- **Approche partenariale :** Mettre à disposition du foncier ; Accompagner les exploitations agricoles partenaires dans leur développement ; Réaliser des projets en coopération avec des acteurs locaux publics et privés (jardinage au naturel)

Programme de préservation de la biodiversité :

Auparavant inclue dans le programme de protection des ressources en eaux du territoire, la préservation de la biodiversité est désormais un programme à part entière, construit également en trois approches :

- Approche scientifique : Inventorier la biodiversité, en révéler les richesses mais aussi les menaces qui pèsent sur elle ; Suivre des indicateurs pour garder la trajectoire fixée à horizon 2030 ; Lancer de nouveaux projets avec des partenaires scientifiques
- Approche opérationnelle : Renforcer son programme triannuel d'agroforesterie avec les partenaires agricoles ; Identifier les bonnes pratiques agricoles en faveur de la biodiversité
- Approche partenariale : Créer des projets avec des ONG et des municipalités ; Labelliser les partenaires locaux et à terme le Territoire pour leur engagement en faveur de la biodiversité ; Sensibiliser le public

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

A la lecture des cartographies des dépendances et des impacts biodiversité, ainsi qu'à la lecture du bilan des engagements existants, une synthèse des enjeux d'Agrivair a pu être établie :

- La plus forte dépendance de Nestlé Waters étant celle liée à un approvisionnement en eau, l'activité d'Agrivair, consistant à assurer sa qualité, dépend de tous les services écosystémiques de régulation et d'approvisionnement qui en découlent,
- Agrivair a par nature davantage de contributions positives sur la biodiversité que d'impacts,
- La mise en place d'un système de PSE historique en France, inspirant pour les autres activités dépendantes d'une ressource en eau.

En conclusion on peut retenir les actions prioritaires suivantes :

- Poursuite des actions volontaires d'Agrivair favorables à la biodiversité sur l'ensemble du territoire de l'impluvium,
- Etendre le champ d'action d'Agrivair en valorisant la production issue de l'agriculture régénératrice,
- Préserver et améliorer le capital forestier de l'impluvium,
- Intégrer des spécificités biodiversité au cahier des charges,
- Adaptation au changement climatique des exploitations agricoles et du capital forestier,
- Augmentation de la surface protégée (nombre d'agriculteurs partenaires),
- Mobilisation des acteurs pour renforcer le partage de pratiques,
- Développer la connaissance des enjeux biodiversité du territoire (Trame Verte et Bleue et Espace Naturel Sensible).

1.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	<p>Site opérationnel : Ferme du Grésil (Valleroy le Sec)</p> <p>Chaîne de valeur "Amont": approvisionnement en matériel technique, approvisionnement agricoles et sylvicoles primaires, approvisionnement agricole secondaire.</p> <p>Chaîne de valeur "Opérations/In-Situ" : activités biodiversité/entretien et gestion, conseils/animation/études, activités agroforestières/valorisation de la biomasse, logistique, production agricole, activités liées au cahier des charges, transformation de la production agricole, activités sylvicole/production de bois et activités sylvicoles/entretien et gestion.</p> <p>Chaîne de valeur "Aval" : fourniture d'un environnement sain et de qualité, fourniture d'une eau minérale de haute qualité de l'impluvium, fourniture d'une eau potable de haute qualité aux riverains, circuits commerciaux, consommation des produits agricoles et consommation du bois.</p>	
Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans	
Nombre d'actions cœur de métier	6	Nombre d'actions complémentaires 1
Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre le plan d'actions biodiversité dès 2023, organiser un suivi de l'efficacité des mesures les années suivantes, atteindre 50% d'avancement du plan d'action opérationnel en 2024, 100% en 2026. 2. Intégrer des spécificités biodiversité dans le plan simple de gestion du foncier forestier. Tendre vers 20% des surfaces forestières Nestlé en libre évolution, développer une trame d'îlots vieillissants et sénescents de gros bois et bois mort au sein des parcelles à horizon 2026. 3. Promouvoir au sein du groupe Nestlé et de ses catégories d'achats, la production agricole du territoire avec pour cible 5% de cette production, issue de l'agriculture régénératrice valorisée dans les usines Nestlé à horizon 2026. 4. Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en lien avec les actions biodiversité menées, mettre en place une évaluation de l'impact carbone des pratiques mise en œuvre par Agrivair (notamment le maintien des prairies permanentes, la mise en place d'un plan de gestion des haies et la pratique d'une fertilisation raisonnée et limitée) et d'identifier les leviers de réduction des GES en 2023, dès 2026 déployer des solutions permettant de préserver les sols et d'augmenter le stockage carbone. 5. Participer à la régénération et la restauration des prairies naturelles, en s'engageant dans au moins une expérimentation permettant de valoriser les pratiques respectueuses de la ressource en eau et de la biodiversité à l'horizon 2024. 6. Dès 2023, proposer activement des mesures renforcées ciblant la préservation de la biodiversité aux agriculteurs, via l'implantation ou le maintien de couverts végétaux. 	
Action complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> 1. Dédier 25% du budget biodiversité aux études et expérimentations sur le développement de la connaissance sur la biodiversité, mettre en œuvre 12 bioindicateurs à horizon 2026 sur l'impluvium 	

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a correctement identifié ses principaux enjeux liés à la biodiversité et déployé des actions pertinentes pour y répondre. L'entreprise travaille main dans la main avec les parties prenantes internes et externes. Le rapport de suivi présente une démarche cohérente et transparente, mettant en évidence la progression réalisée, les évolutions apportées ainsi que les objectifs déjà atteints.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise a correctement identifié ses principaux enjeux liés à la biodiversité et déployé des actions pertinentes pour y répondre. L'entreprise travaille main dans la main avec les parties prenantes internes et externes pertinentes pour atteindre ses objectifs. Le rapport de suivi présente une démarche cohérente et transparente, mettant en évidence la progression réalisée, les évolutions apportées ainsi que les objectifs déjà atteints. Le principal point d'amélioration concerne la définition d'indicateurs d'état de la nature ou de pression. En effet, les indicateurs mobilisés sont essentiellement des indicateurs de réponse, reflétant les actions mises en place, sans mesurer directement la réduction des pressions associées. Aucun indicateur d'impact ou de diminution des pressions n'a été suivi ou modélisé. Néanmoins, au regard de la nature des actions déployées, celles-ci devraient avoir contribué, a priori, à une baisse des pressions exercées et à une amélioration locale de la biodiversité.

II.1.4 Actions coups de cœur

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

L'action 1: Mettre en œuvre le plan d'actions biodiversité dès 2023, organiser un suivi de l'efficacité des mesures les années suivantes, atteindre 50% d'avancement du plan d'action opérationnel en 2024, 100% en 2026

L'action 1 est très riche en termes de quantité d'actions intégrées dans le plan d'actions biodiversité. Elle permettra de mettre en place plusieurs actions diverses réduisant les pressions sur la biodiversité.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Les indicateurs et les objectifs portent sur les d'actions et non sur les pressions sur la biodiversité. Il serait intéressant par la suite de venir quantifier de manière plus précise les bénéfices des actions sur la biodiversité (travail en cours inscrit dans l'action 1 complémentaire hors métier sur les bioindicateurs), et de définir des objectifs de résultats sur la diminution des pressions biodiversité.
 - Il manque un objectif chiffré pour l'action 6 : Dès 2023, proposer activement des mesures renforcées ciblant la préservation de la biodiversité aux agriculteurs, via l'implantation ou le maintien de couverts végétaux. Il pourrait être pertinent de le formaliser ainsi par exemple : proposer activement des mesures renforcées de préservation de la biodiversité (dont l'implantation ou le maintien de couverts végétaux) à 100 % des agriculteurs lors de nos rencontres mensuels et obtenir l'adhésion d'au moins 50 % d'entre eux pour la mise en place d'un couvert sur une parcelle.
- Il serait intéressant d'estimer de manière plus précise les ressources nécessaires (humaines et financières) nécessaires et l'indiquer dans le plan d'action.
- Il n'existe pas encore de suivi de l'efficacité des mesures spécifiques à l'action1 (en cours de construction).
- Il était très intéressant d'avoir un engagement sur la part (en %) de volume acheté par Nestlé (action 3), en termes de stabilité de débouché pour les agriculteurs. C'est dommage que l'action ait été abandonnée.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Des actions pourraient être davantage tournées vers le "Réduire". Un travail plus approfondi pourrait être mené avec les agriculteurs pour limiter l'usage d'intrants chimiques.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Il n'est pas indiqué que la Direction soit impliquée dans le suivi du plan d'action. L'entreprise devrait donc impliquer la Direction dans le suivi du plan d'action, ou le formaliser à l'écrit si cela est déjà le cas. De plus, il serait intéressant d'impliquer davantage la direction de Nestlé Waters dans la suite des travaux.
- Les premières actions menées à date pour répondre aux objectifs sont principalement des études. Quelques actions ont été abouties : intercultures plantées, mares réalisées, mais sont plutôt anecdotiques. Par conséquent, il n'y a pas encore beaucoup d'impact positif concret sur la biodiversité. Cela peut se justifier par un travail technique et d'embarcation long et difficile de par la sollicitation de plusieurs parties prenantes sur le territoire. D'ici 2026, les actions et indicateurs de suivi permettront normalement de justifier d'un impact positif plus conséquent sur la biodiversité. Pour le prochain rapport de suivi, l'entreprise devra porter une attention particulière à bien avoir des indicateurs de résultats montrant l'impact positif sur la biodiversité.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

La qualité du plan d'action et du travail effectué sur l'état des lieux a été souligné par le jury. Le niveau d'ambition semble ainsi aller dans le bon sens dans le cadre d'une activité particulièrement sensible au regard des enjeux sociaux et environnementaux qu'elle implique sur la partie aval de la chaîne de valeur.

Le jury a regretté l'abandon de l'action 3 impliquant le groupe Nestlé. Afin de renforcer la pertinence du plan d'action, le jury souhaite encourager l'entreprise à adresser le sujet de la prise en compte de l'aval de sa chaîne de valeur en impliquant notamment le groupe Nestlé Waters : la question de la disponibilité en eau et des éventuels conflits d'usage en aval du bassin versant semble un enjeu central à prendre en compte.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis la recommandation complémentaire suivante :

Pour consolider le suivi du plan d'action, le jury recommande par ailleurs la réalisation de mesures de suivi écologiques afin d'obtenir des résultats tangibles sur l'état de la biodiversité.

Rapport d'évaluation

**Droit de réponse
AGRIVAIR SARL**



2025

**Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise
AGRIVAIR SARL dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature**

A Valleroy-le-sec, le 15/01/2026,

Droit de réponse adressé à l'OFB par Nom, prénom, fonction. : DIDELOT Julien, Directeur d'AGRIVAIR.

Mesdames, Messieurs,
Les Membres du Jury,

Nous voulons vous remercier pour ce rapport d'évaluation, nous sommes heureux que le jury ait souligné la qualité du plan d'action et du travail effectué par les équipes d'Agrivair, qui nous permet d'être aujourd'hui reconnu comme Membre Entreprise Engagée pour la Nature.

Merci également pour vos recommandations que nous allons suivre attentivement afin de poursuivre nos actions et notre engagement en faveur de la préservation de la biodiversité. Comme vous le proposez, nous nous permettons d'apporter quelques précisions sur nos travaux.

Chez Agrivair nous sommes convaincus que chaque initiative contribue à la préservation de la biodiversité. La création de mares que vous citez par exemple, a permis de créer des habitats de qualité qui renforcent le maillage écologique existant et contribuent à la continuité des écosystèmes, en lien avec d'autres actions comme l'agroforesterie et la gestion durable des haies par exemple.

Le déploiement de cette action se poursuit, avec des étapes définies pour garantir son succès et son efficacité. Le suivi ADN environnemental (ADNe) a notamment permis en 2025 de mettre en évidence une colonisation des mares nouvellement créées par plusieurs espèces d'amphibiens, notamment le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune, deux espèces protégées, présentes chacune sur deux des sites. Le Sonneur à ventre jaune fait également l'objet d'un Plan National d'Action, ce qui souligne l'importance de notre initiative pour la préservation de cette espèce.

Nous souhaitons préciser que les suivis relatifs à notre plan d'actions en faveur de la biodiversité sont en cours et s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle. Dans notre prochain rapport de suivi, nous porterons une attention particulière à la présentation des résultats obtenus, en mettant l'accent sur les indicateurs relatifs aux pressions exercées sur la biodiversité.

Concernant votre point sur la réduction des intrants chimiques : il s'agit justement d'un point essentiel depuis 34 ans pour tous les agriculteurs engagés dans le programme AGRIVAIR. Nous avons un cahier des charges spécifiques tournés vers la protection de la ressource en eau avec la non-utilisation de produit phytosanitaire sur toutes surfaces et toutes cultures.

À cet égard, un état de référence et suivi scientifique de l'avifaune nicheuse diurne pour la période 2023-2025 a été réalisé. Plusieurs protocoles scientifiques ont été mis en place pour inventorier les oiseaux, incluant les protocoles STOC-EPS, STOC pédestre et STOC-capture. Au total, 85 espèces ont été observées au cours des trois années de suivi.

Ces protocoles visaient à établir un état des lieux de l'avifaune nicheuse et à évaluer l'impact des actions mises en place par Agrivair, notamment le zéro pesticide. L'analyse des STOC-EPS a permis de mettre en évidence deux caractéristiques majeures des espèces avifaunistiques : le type d'habitat fréquenté et le régime alimentaire. Cette analyse a conduit à prendre en compte trois paramètres environnementaux essentiels : le taux de canopée, le taux de culture céréalière et le taux de zéro pesticide. Les résultats ont révélé une corrélation significative entre la présence des oiseaux, leur abondance et l'utilisation de pesticides, démontrant les effets positifs de l'application de notre mesure « zéro phyto ».

Enfin, concernant la remarque sur l'action 6 « proposer activement des mesures renforcées de préservation de la biodiversité (dont l'implantation ou le maintien de couverts végétaux) à 100% des agriculteurs », cela ne nous est tout simplement pas possible car parmi les 40 exploitations engagées 8 d'entre elles sont déjà en 100% prairies permanentes.

Et au global, les 40 exploitations agricoles ont permis de préserver 78% des prairies permanentes présentes sur l'impluvium. En effet, AGRIVAIR à travers son cahier des charges interdit tout retournement de prairies naturelles sur le territoire. Ces prairies sont ainsi préservées et permettent de protéger les ressources en eau mais aussi de préserver les espèces végétales et les habitats pour la biodiversité.

Merci pour votre accompagnement et vos conseils, nous restons pleinement engagés à poursuivre nos actions et ces suivis et à élargir notre impact positif sur la biodiversité, en partageant régulièrement les résultats et les progrès réalisés.